

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

<i>en exercice</i>	<i>: 10</i>
<i>présents</i>	<i>: 7</i>
<i>représentés</i>	<i>: 0</i>
<i>votants</i>	<i>: 7</i>
<i>Pour</i>	<i>: 7</i>
<i>Contre</i>	<i>: 0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>: 0</i>

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le sept octobre deux mil vingt cinq à 20h00, suivant convocation en date du trente septembre deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr VERHELST Eduard, Mr CHARIAL Nicolas.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mr BREUX Sylvain, Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge.

Délibération 2025/038 du 7 octobre 2025

Recensement 2026 : proposition de recrutement d'un agent recenseur et choix de l'indemnité

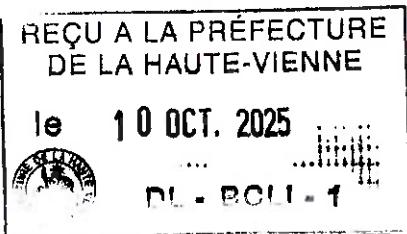
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en janvier 2026, la commune de Domps aura pour mission le recensement de sa population et qu'ainsi un agent recenseur doit être recruté.

Considérant que le recrutement d'un vacataire est nécessaire aux besoins du service pour effectuer une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés, à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait.

Considérant que l'opération de recensement nécessite le recrutement d'un vacataire, il percevra une rémunération sur la base de l'échelon 1 indice brut 367 et majoré 366 en qualité d'adjoint administratif.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le recrutement d'un agent recenseur
- D'approuver comme base de rémunération l'échelon 1 avec indice brut 367 et majoré 366 de la catégorie adjoint administratif
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de travail ainsi que l'arrêté portant nomination de cet agent.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 7 octobre 2025
Le Maire

